

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 avril 2014

**Président** : M. François de MAZIERES

**Sont présents** :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL (sauf délibération n°2014-04-01 - pouvoir à Mme BRAU), M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle de CREPY, M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2014-04-03 à partir du 3<sup>ème</sup> vice-président à 2014-04-24 - pouvoir à Mme Florence MELLOR), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. François SIMEONI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés** :

Mme Francine BOBET a donné pouvoir à M. Jean-François PEUMERY  
M. Erik LINQUIER a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER  
Mme Annick PERILLON a donné pouvoir à Mme Magali ORDAS

*Secrétaire de séance* : **François-Xavier BELLAMY**

*Date de convocation* : **4 avril 2014**

*Date d'affichage de la convocation* : **4 avril 2014**

*Nombre de conseillers en exercice* : **64**

**N° de l'ordre du jour** :

**2014.04.13** : **Désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses.**

□ **M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu les articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2006-686 du 16 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, dite « loi TSN », notamment ses articles 22, 24, 28 et 29 ;

Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;

Vu la précédente délibération n°2010-01-16 du Conseil communautaire du 28 janvier 2010 portant sur la désignation d'un représentant à la commission locale d'information constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses.

-----  
Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un organisme de recherche sur les énergies nucléaire et renouvelables, les technologies pour l'information et la santé, la défense et la sécurité. Il est implanté sur dix centres répartis dans toute la France et intervient dans quatre grands domaines :

- les énergies bas carbone (nucléaire et renouvelables) ;
- les technologies pour l'information et les technologies pour la santé ;
- les très grandes infrastructures de recherche (TGIR) ;
- la défense et la sécurité globale.

Premier centre de recherche du CEA, le centre de Fontenay-aux-Roses a joué dès 1946 un rôle essentiel pour le développement de la filière électronucléaire nationale. Deux générations d'installations nucléaires s'y sont succédées. Elles ont progressivement été mises à l'arrêt entre 1982 et 1995. Leur assainissement et leur démantèlement a été mis en œuvre dès 1999.

Le site de Fontenay-aux-Roses est rattaché à la Direction des sciences du vivant (DSV) du CEA depuis 2005. Son ambition est de devenir un pôle de recherche et d'innovation à vocation européenne pour l'imagerie et les technologies biomédicales. Amorcée en 2002, cette évolution s'inscrit dans la stratégie à moyen et long termes du CEA de constitution de plateformes d'envergure européenne pour la recherche et l'innovation. Depuis 2004, plusieurs installations ont été implantées sur le site et sa reconversion totale vers les activités de recherche biomédicale et les biotechnologies est prévue à l'horizon 2018.

Le centre de recherche de Fontenay-aux-Roses est donc en pleine mutation : ses installations nucléaires de recherche, mises à l'arrêt, font l'objet d'un programme d'assainissement et de démantèlement et laissent progressivement la place au développement d'activités de recherche en sciences du vivant (radiobiologie et toxicologie environnementale, neurovirologie et maladies à prions) et en recherche technologique (robotique et réalité virtuelle).

En matière de transparence et d'information du public, une commission locale d'information (CLI) a été créée en 2009. Voulue par la loi transparence et sûreté nucléaire de 2006, la CLI vient remplacer l'Instance de concertation pour l'information et le suivi du démantèlement des installations nucléaires du centre de Fontenay-aux-Roses (ICIS) qui avait été mise en place en 2004, sous l'autorité du sous-préfet d'Antony.

La loi établit notamment qu'une commission locale d'information doit être instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base. Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site.

La CLI concerne les populations se situant dans un rayon de cinq kilomètres autour du site, soit, pour le centre de Fontenay-aux-Roses, 600 000 habitants répartis sur vingt et une communes, deux arrondissements de Paris. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est concernée puisque Bièvres, commune membre, se situe sur cette zone urbaine.

La Commission locale d'information se compose de trente neuf membres à voix délibérative répartis en quatre catégories de membres, comme suit :

- des élus, au nombre desquels le président de la commission :
- a) des députés et des sénateurs élus dans le ou les départements intéressés ;
- b) des conseillers régionaux de la ou des régions intéressées désignés par leur conseil régional ;
- c) des conseillers généraux du ou des départements intéressés désignés par leur assemblée ;
- d) des conseillers municipaux désignés par leur conseil municipal ou des membres de l'assemblée délibérante de groupements de communes désignés par leur assemblée.

Chaque commune intéressée doit disposer d'au moins un représentant soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement de communes dont elle est membre.

- des représentants d'associations de protection de l'environnement œuvrant dans le ou les départements intéressés ;
- des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant les installations nucléaires de base intéressées ou les entreprises extérieures mentionnées au IV de l'article L.230-2 du code du travail ;
- des personnes qualifiées et des représentants du monde économique.

Par ailleurs, à ces trente neuf membres à voix délibérative s'ajoutent huit membres à voix consultative comprenant des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des services de l'Etat et un représentant de l'exploitant.

Il convient de désigner un représentant de Versailles Grand Parc appelé à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein de la commission locale d'information du CEA de Fontenay-aux-Roses.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Se porte candidat :

- *M. Georges DOUARRE*

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

### **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,**

- 1) *de procéder au scrutin public à l'élection du nouveau délégué titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la commission locale*

*d'information constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses ;*

- 2) *de désigner M. Georges DOUARRE comme délégué de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger en tant que membre à voix délibérative au sein de la commission locale d'information constituée pour la dénucléarisation du site du Commissariat à l'énergie atomique de Fontenay-aux-Roses.*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : **60***

*Nombre de suffrages exprimés : **64** (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*



*Pour le Président,  
Par délégation,*

**Olivier BERTHELOT**

Directeur Général des Services

2014\_04\_13

N° de l'acte : 2014\_04\_13  
Date de décision : 10/04/2014  
Nature de l'acte : Délibérations  
Objet : Désignation des représentants de la communauté  
d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein de la  
Commission locale d'information du Commissariat à l'énergie atomique de  
Fontenay, aux, Roses.  
Classification : 5.3. Designation de representants  
Rédacteur : Bénédicte Artuphel  
AR reçu le : 22/04/2014  
N° AR : 078-247800584-20140410-2014\_04\_13-DE

Pièces jointes

2014 04 13 ENV - Représentants Commissariat atomique.pdf

Historique

22/04/14 17:19		
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:30	Reçu	Bénédicte Artuphel
22/04/14 17:36	En cours de transmission	
22/04/14 17:38	Transmis en Préfecture	
22/04/14 17:59	Accusé de réception reçu	

